

Législatives des 10 et 17 juin 2012

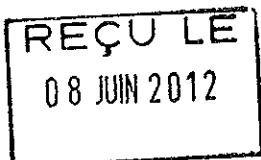
Charles de COURSON

Député – Maire de Vanault les Dames

charlesdecourson2012@live.fr

Vanault les Dames, Mercredi 6 juin 2012

Madame Danielle Quantinet
Présidente de l'Union départementale des
Associations familiales de la Marne
65, rue Grande Etape
BP 60545
51013 Châlons en Champagne Cedex



VG/VI/12

Madame la Présidente,

Par un courrier du 21 mai 2012, vous avez bien voulu attirer mon attention sur vos préoccupations relatives aux prochaines perspectives de la politique familiale, du droit de la famille, des conditions de vie ou encore d'éducation et d'accompagnement des parents. Sachez que je suis très sensible à votre démarche que j'encourage et soutiens.

Au cours de la précédente législature, j'ai soutenu à de nombreuses reprises l'emploi de la famille, car mes préoccupations et les valeurs que je place dans la justice sociale et la solidarité sont proches des vôtres.

Aussi je me suis engagé en faveur de l'emploi familial en réduisant l'abattement de cotisations patronales pour les particuliers employeurs, et en défendant la baisse du coût de l'emploi familial à la charge des ménages afin que la croissance économique du secteur ne soit pas atteinte.

Dans le contexte de la crise, et à l'occasion du plan de rigueur de 2011, je n'ai eu de cesse de rappeler l'importance de protéger la politique familiale, en ne faisant pas peser sur les ménages le poids des mesures de rigueur budgétaire. Alors que le Gouvernement proposait une revalorisation moindre des allocations familiales en les indexant sur la croissance et non sur l'inflation, je me suis battu pour la suppression de cette mesure en proposant d'autres sources de recettes par voie d'amendements. Aussi, j'ai proposé que les 300 millions de pertes de recettes qu'impliquerait le maintien de la revalorisation actuelle des allocations familiales soient compensés par une augmentation à hauteur de 0,05% de la CRDS, ou par un rabot de 0,05% des dotations aux collectivités.

Afin de protéger les familles, j'ai souhaité également supprimer la disposition qui prévoyait de soumettre le Complément de Libre Choix d'Activité (CLCA) au tarif réduit de CSG soit de soumettre cette contribution sociale à un taux de 6,2%. En effet, j'ai rappelé l'importance de protéger cette aide aux parents jusqu'à lors exonérée de CSG.

En espérant avoir répondu à vos attentes, je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'expression de mes sentiments respectueux.

Charles de Courson

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the printed name.